




MUNICIPALITÉ SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité;

Que conformément à l'article 176.1 du code municipal, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe seront déposés lors de la séance d'ajournement de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis qui se tiendra le 15 mai 2018 au 1, 1^{ère} Avenue Ouest à Mont-Louis à 18h30.

DONNÉ A MONT-LOUIS, P.Q., ce 8^e jour de mai deux mil dix-huit


Suzanne Roy, directrice générale & secrétaire-trésorière